

MICEM/7/2004

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL

M. Brunson McKinley

À la quatre-vingt-huitième session du Conseil

30 novembre – 3 décembre 2004

Genève

QUATRE-VINGT-HUITIEME SESSION DU CONSEIL

30 novembre – 3 décembre 2004
Genève

MICEM/7/2004
Page 1

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL

Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

1. Le **renforcement des capacités en matière de gestion des migrations** est un besoin que partagent tous nos Membres. Que nous ayons été depuis longtemps actifs sur la scène migratoire ou que nous venions d'y faire nos débuts, nous sommes tous conscients de la nécessité de renforcer et d'affiner nos capacités pour nous adapter à la dynamique migratoire en évolution rapide du vingt-et-unième siècle et en tirer parti.
2. Le **dialogue que nous avons instauré au sein du Conseil de l'OIM** constitue l'un des moyens permettant d'accroître mutuellement nos capacités dans le domaine migratoire. Nous pouvons, par ce canal, nous informer mutuellement de nos besoins et de nos problèmes et échanger nos vues sur les options de stratégie et les solutions pragmatiques à mettre en œuvre.
3. La présente session du Conseil nous a offert l'occasion de vous soumettre un manuel sur les **Eléments essentiels de la gestion des migrations**, conçu à l'intention des décideurs et des gestionnaires de programmes et dont les instituts universitaires pourront se servir pour apporter à la prochaine génération de leaders les fondements d'une approche globale de la gestion des migrations.
4. Au printemps de l'année prochaine, nous publierons la troisième édition du **Rapport "Etat de la migration dans le monde"**. Ce rapport constitue désormais un ouvrage de référence pour les universitaires et est utilisé comme manuel scolaire dans les écoles et les facultés. Le thème de cette nouvelle édition du Rapport est le même que celui du présent Conseil, à savoir "Evaluation et mise en valeur de la migration".
5. L'accent nouvellement mis par l'OIM sur **le Droit international de la migration** permettra aux gouvernements et à la société civile de mieux appréhender les instruments juridiques internationaux et de renforcer les compétences de la communauté juridique par le biais de nouveaux efforts de formation au droit de la migration. Le nouveau *Glossaire de la migration*, produit en anglais par l'IML, est un premier pas dans cette voie.
6. L'Agenda international pour la gestion des migrations, dans le cadre de l'**Initiative de Berne** – auquel nous avons œuvré avec la plupart d'entre vous – se profile d'ores et déjà comme un cadre et un pôle de référence pour une gestion efficace des flux migratoires, susceptible de renforcer l'action de l'OIM dans vos pays et au plan international de façon générale.
7. Dans un contexte plus large, les nombreux **processus régionaux** que nous appuyons sont à considérer comme un élément moteur important de l'action de renforcement de potentiel. Ces processus permettent aux gouvernements de se doter des outils de coopération sans lesquels les efforts de gestion de la migration internationale ont peu de chance d'aboutir.

8. De nouvelles idées dans le domaine de la *migration de main-d'œuvre* font leur chemin. La capacité de gérer un marché mondial des compétences et de la main-d'œuvre est appelée à être un facteur critique de réussite ou de faillite de l'économie mondiale. *L'analyse des besoins en main-d'œuvre* des pays industrialisés et autres pays relativement prospères constitue une première étape dans l'adoption de programmes rationnels visant à combler ces besoins. A partir de là, les pays qui ont un excédent de main-d'œuvre pourront se préparer à mieux répondre à de tels besoins. Des programmes de *recrutement de travailleurs étrangers qualifiés* dans les pays industrialisés existent sous différentes formes et en différents endroits, mais bon nombre devront encore être affinés et élargis avant de dépasser le stade pilote. Quant aux *femmes migrantes*, elles sont de plus en plus nombreuses à se déplacer *de manière autonome*, mais les systèmes existants ne permettent pas de répondre correctement aux besoins particuliers qui sont les leurs.

9. Les *diasporas d'immigrés* peuvent être une mine de compétences et de ressources pour les pays en développement en même temps qu'un facteur de croissance pour l'économie mondiale. Il faut mettre au point des systèmes permettant de mieux tirer parti, et de manière plus productive, des *rapatriements de fonds*, de sorte que ceux-ci profitent à la fois aux familles d'émigrés et à leurs pays d'origine. C'est un thème dont nous entendons traiter dans notre prochain séminaire de politique générale intitulé *Migration et développement*.

10. Le fait migratoire, au vingt-et-unième siècle, bute sur *la capacité des sociétés à intégrer les migrants* appartenant à une culture différente et pratiquant une religion différente, surtout à l'heure où les notions d'installation définitive et d'assimilation sont en perte de vitesse. Il faut réexaminer le concept de gestion du "cycle de vie" de la migration, même dans le cas des pays ayant une solide politique d'immigration et des traditions différentes en la matière. Pour bon nombre de migrants, l'emploi obtenu à l'étranger s'inscrit aujourd'hui dans une stratégie dont l'aboutissement doit être un retour réussi au pays. Il en est d'autres qui aspirent aux *nationalités multiples*. Nous devons nous doter de plusieurs modèles d'intégration – ainsi que des capacités permettant de les appliquer.

11. Il y aurait beaucoup à dire sur la nécessité de renforcer le potentiel de régulation des flux migratoires. Le combat contre la *traite et l'introduction clandestine* d'être humains est loin d'être gagné. Les réseaux de migration clandestine se développent partout où la coopération internationale laisse à désirer. Ceux qui tirent avantage de l'aspiration des migrants irréguliers à améliorer leurs conditions de vie ne manquent pas d'imagination et leur industrie est prospère. La communauté internationale doit se montrer plus active et plus déterminée dans sa lutte contre la clandestinité en mettant en œuvre des *politiques globales* de nature à couper l'herbe sous le pied des trafiquants sans scrupules.

12. Dans de nombreux pays, les problèmes de sécurité ont commencé à faire sentir leurs effets néfastes sur les déplacements internationaux, le monde du travail et celui de l'apprentissage et de la formation. Les *documents d'identité biométriques* peuvent constituer une réponse dans la mesure où ils faciliteront le franchissement des frontières pour les personnes en situation régulière. Il nous appartient de renforcer au plan international les capacités de mise en place de systèmes faisant appel à ces techniques nouvelles.

13. Sur le plan du renforcement des capacités, le rôle de l'OIM est de servir de *catalyseur, d'intermédiaire et de partenaire* pour les gouvernements et les autres acteurs présents sur la scène internationale. Nous nous sommes employés à renforcer notre coopération avec nos partenaires du GMG, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du Commerce et d'autres organisations soucieuses d'une meilleure gestion des migrations à caractère économique.

14. Lorsque je m'interroge sur nos propres capacités, il m'apparaît clairement que nous devons porter nos efforts sur un affinement de notre savoir-faire en termes d'élaboration et de mise en œuvre de *projets, de soumission de rapports, de contrôle et d'évaluation*.

15. En bref, un vaste effort concerté s'impose pour préparer la planète à affronter les nouveaux défis considérables de la sphère migratoire dans un contexte d'économie mondiale. Nous avons du pain sur la planche, vous et nous.